

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal Du Mardi 20 Décembre 2022

<u>Présents</u>: MM CAMUS-DENAIS Christian, CHAPLAIN Laëtitia, COLLET Virginie, DA COSTA-LAGE Isabelle, FROGER Jean-Marc, LECLERCQ Jean-Marie, MICHEL Dominique, PERCHERON Alain, RENAUX Christophe, ZANETTI Jean-Christophe.

Date de Convocation: 12/12/2022

Secrétaire: Mr FROGER Jean-Marc

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 Octobre 2022. Mr le Maire indique au Conseil que l'Ordre du Jour est complété par une décision modificative pour les travaux du TE61 et la location Salle des Fourneaux, le Conseil accepte. Aucune observation n'étant émise, le CM signe le registre des Délibérations.

1- Approbation du rapport d'activité « Déchets 2021 » CUA (Db 39-2022)

Le Conseil Municipal a examiné le rapport et le valide.

2- Approbation du rapport d'activité 2021 du SIVOS (Db 40-2022)

Le Conseil Municipal a examiné le rapport et le valide.

3 – Délibération longueur de voirie communale (Db 41-2022)

Dans le cadre de la préparation de la répartition des dotations d'Etat aux collectivités locales pour 2023, il convient d'actualiser les valeurs de longueur de voirie, classée dans le domaine public communal, où la Commune en est propriétaire.

La voirie doit être exprimée en mètres linéaires.

La commune possède 10.493 ml de voirie.

Numérotation de voirie - mise à jour:

Sont ajoutés à l'inventaire les N° d'ordre suivants:

Numéro d'Ordre	Appellation et désignation	Ouvrages	Long.
VC312	Rue du Verger	S	305
VC313	Desserte Parking de l'église de la D2 à la D2		52
VC314	Desserte Place de la Mairie de la D2 à la rue du Verger		235
VC314	Ü		233
VC315	Desserte Parking de l'école et terrain de foot de la rue des Fourneaux au terrain de foot		95

Permanence : Lundi & Mardi : 14 h - 17 H Vendredi : 14 h 30 - 18 h 00

4 <u>– Délibération dégrèvement impôts fonciers Jeunes Agriculteurs- DM 5 (Db 42-43-2022)</u>

L'Etat dans le cadre de ses politiques agricoles, a décidé d'un dégrèvement partiel de l'impôt foncier des jeunes agriculteurs en 2022 à l'initiative des communes. Ce dégrèvement a été activé automatiquement suite à une délibération de la commune dans les années 1990.

Il est nécessaire de prévoir les fonds pour le dégrèvement Jeunes Agriculteurs qui y ont droit sur la taxe foncière non bâtie pour les parcelles exploitées. Ce dégrèvement est à la charge des collectivités territoriales ; il se monte pour Cuissai à 223 €, (Compte 7391171), **prélevés directement sur nos dotations.**

Il est demandé au Conseil de prendre une délibération pour adopter la décision modificative à notre budget soustrayant cette somme de nos ressources.

Le virement est le suivant :

C/ 678 - 223 E C/7391171 + 223 E

Le conseil municipal accepte la proposition.

Néanmoins, le CM décide de supprimer ce dégrèvement, qui prendra effet en 2024.

5 – Délibération référent SDIS – ARS/FREDON (Ambroisie) (Db 44-45-2022)

SDIS (Db 44-2022)

Lorsqu'une commune ne dispose pas d'un adjoint au Maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, un décret du 29 Juillet 2022 n°2022-1091 prévoit la désignation d'un correspondant incendie et secours au sein de l'équipe municipale.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal (CM), le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la Commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. Il informe périodiquement le CM des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le Conseil Municipal, après délibération, a élu pour référent :

Titulaire: Mr MICHEL Dominique 13 Route du Désert 61250 Cuissai 06.60.14.41.71

ARS FREDON (Db 45-2022)

La Normandie ayant été confrontée à des signalements d'ambroisie ces dernières années, et connaissant un nombre grandissant de territoires infestés par les chenilles urticantes et la berce du Caucase, espèces nuisibles à la santé humaine, l'Agence Régionale de Santé demande aux collectivités une personne référente sur le sujet de la lutte contre ces espèces nuisibles.

La FREDON Normandie est désignée par l'ARS comme interlocuteur principal.

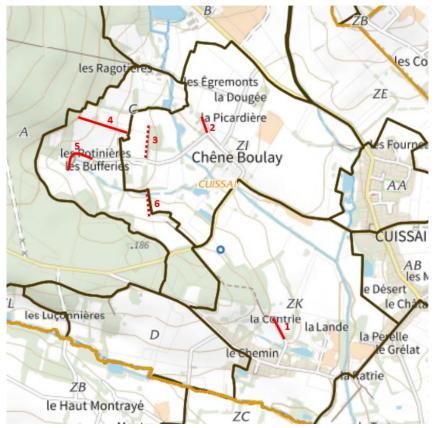
D'ores et déjà, il est nécessaire d'identifier une personne référente sur le sujet de la lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine et une ou plusieurs personnes en charge de la surveillance des ambroisies pour servir de relais entre les particuliers et la FREDON; elle peut être la même que le référent précité et sera qualifiée de « Sentinelle » et sera formée par la FREDON à la reconnaissance des ambroisies.

Permanence : Lundi & Mardi : $14\ h-17\ H\ Vendredi$: $14\ h\ 30-18\ h\ 00$

Le Conseil Municipal, après délibération, a élu pour référent :

Titulaire: Mr RENAUX Christophe 2 Route de Carrouges 61250 Cuissai 06.81.74.48.68

6-Point sur la cession des chemins (Db 46-47-48-2022)



S'il y a bornage, cela se fera aux frais de l'acquéreur.

Suite à la consultation par courrier des propriétaires riverains et ayant-droits quant à l'hypothèse de vente des chemins, il résulte :

1 – La Contrie : pas d'avis défavorable

2 – Les Picardières : pas d'avis

défavorable

3 - Les Bufferies 1 : 2 avis

défavorables

4 – Les Bufferies 2 : 1 avis

défavorable

5 – Les Potinières : 1 avis défavorable

6 – La Bertaudière : pas d'avis

défavorable

Sauf nouvel avis défavorable, il est proposé au Conseil d'engager l'enquête du commissaire enquêteur pour la vente des chemins 1 – 2 et 6 après confirmation des acquéreurs déclarés.

Le coût du Commissaire Enquêteur sera payé par la vente des chemins.

7- Point aménagement du bourg

La reprise de la chaussée de la route départementale N° 2 courant 2023 est confirmée.

Un RDV est fixé avec le Conseil Départemental 61 le 11 Janvier 2023 pour fixer le cadre des adaptations que nous souhaitons et que nous prendrons en charge.

Du côté CUA, la CLECT qui devait être convoquée en novembre pour fixer les règles de contribution de la CUA aux travaux sur le pluvial, n'a pas eu lieu. Pas de date connue à ce jour.

Un prochain Conseil municipal permettra de discuter et de confirmer les évolutions de notre projet dans le cadre de l'action concertée sous maîtrise d'ouvrage du Département.

8- Projet gestion du cimetière- verdissement

Mr le Maire donne aux conseillers le document du Chargé de mission du Parc Régional Normandie Maine ; il est demandé au Conseil de se prononcer sur les pistes de gestion.

Projet d'enherbement des allées avec installation de sédum (plante grasse) entre les tombes.

Mettre les allées secondaires en herbe

Proposition de réduire l'allée centrale à 3 m et enherber 1 m de chaque côté de l'allée

Tous les espaces libres pourraient être enherbés.

Il est proposé d'implanter un gazon du côté gauche en entrant dans le cimetière, ce qui servirait de support pour réaliser la seconde partie.

La meilleure période d'implantation est à l'automne, il serait souhaitable d'essayer au printemps pour voir l'évolution.

Le Conseil décide de procéder à une mise en œuvre expérimentale au printemps prochain avant de valider.

Permanence : Lundi & Mardi : 14 h - 17 H Vendredi : 14 h 30 - 18 h 00

9- DM Travaux Extension TE 61 (Db 49-2022)

Afin de régler les travaux d'extension Rue du Tertre pour les Restos du Cœur, il est nécessaire de virer les crédits comme suit :

C/ 2041582 + 4018,76 E C/ 2151 - 5023,45 E

Le conseil accepte.

De plus, il est obligatoire d'amortir ces travaux, considérés comme subventions d'équipements, sur une durée maximale de 15 ans, quand cela concerne des biens immobiliers ou installations.

Le Conseil, après délibération, décide de fixer la durée d'amortissement sur 5 ans aux comptes 681 et 28041512.

10 Gestion location Ferard/office salle des fourneaux (Db 50-2022)

Monsieur Patrick FERARD, bénéficiaire d'une convention de location de l'Office de la salle des Fourneaux, nous fait savoir par lettre recommandée du 28 novembre 2022 qu'il abandonne son projet à la date du 30 novembre 2022.

Il nous informe faire le virement des 3 mois de loyer (500€x3) pour l'occupation entre septembre et novembre.

Il est rappelé au Conseil que la séparation des réseaux d'eau et d'électricité entre l'office et la salle a couté environ 1.000€

Néanmoins, la convention prévoit un préavis de 3 mois pour fixer le terme de son application.

Il est demandé au Conseil si :

Nous exigeons les trois mois de préavis soit résiliation au 28 février 2023

Nous abandonnons ce préavis sous réserve du réel encaissement des trois mois passés.

Le Conseil, après délibération et en l'absence de Mme CHAPLAIN Laëtitia, décide de réduire le préavis à un mois, au vu des difficultés de son activité, en demandant donc le règlement du mois de Décembre 2022.

11- Location Salle Fourneaux (Db 51-2022)

Le Conseil Municipal décide de louer la Salle des Fourneaux aux personnes extérieures à la Commune, à compter du 01/01/2023 comme suit :

	Commune		Hors Commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Réunion semaine /VH	50€	70€	90€	110€
1 journée	100 €	125€	200 €	225€
2 Jours	150€	175€	250 €	275 €
Arrhes Réservation 40 € si Tarif < 70 €; 100 € pour tarif > 70 €)€		

L'été part du 01 Avril au 31 Octobre et l'Hiver du 01 Novembre au 31 Mars. Option forfait Ménage applicable en plus à tous les tarifs pour qui le souhaite = 70 €

Permanence : Lundi & Mardi : 14 h - 17 H Vendredi : 14 h 30 - 18 h 00

12- Questions diverses

Vœux Maire

Ils sont prévus le 13 Janvier 2023.

Repas Communal

Lonrai nous prêterait la salle gracieusement contre quelques prêts de nos salles en doublure de leurs demandes. Date prévue le 13 Octobre 2023

Petit Marché de Noël

Présentation du montage vidéo de différentes photos par Constance, merci à elle pour cette belle réalisation.

Fin séance: 22 h10

Permanence : Lundi & Mardi : 14 h - 17 H Vendredi : 14 h 30 - 18 h 00